

# Correspondances entre certifications professionnelles, mode d'emploi

Directeur de la certification professionnelle de France compétences, René Bagorski détaille sa feuille de route pour le Quotidien de la formation.

Par [Catherine Trocquemé](#) - Le 11 juillet 2023.

En bonne place dans son agenda, le projet de correspondance entre certifications professionnelles s'annonce complexe et délicat à mettre en oeuvre.

La refonte des certifications professionnelles lancée dès 2019 par France compétences entre dans une nouvelle phase. Après un long travail sur la qualité de l'offre et l'harmonisation des pratiques des certificateurs, les deux répertoires nationaux sont prêts à servir les enjeux inédits de l'évolution des compétences et des transitions professionnelles. Cette première étape pose les fondations d'un système devenu une pièce maîtresse de la régulation du marché, garant de parcours de formation modulaires plus individualisés capables de répondre aux besoins d'une économie en pleine mutation. *« Mon prédécesseur et son équipe partaient d'une feuille blanche. Aujourd'hui, nous disposons d'une doctrine solide et bien structurée »* déclare René Bagorski à la tête de la direction de la certification professionnelle de France compétences depuis avril dernier. Ce spécialiste de la formation professionnelle se donne pour objectif *« la consolidation »* de l'édifice (voir encadré). Mais un dossier complexe s'impose dans son agenda. Prévues par la loi *« Avenir professionnel »*, les correspondances totales ou partielles entre les certifications professionnelles via leurs blocs de compétences conditionnent le déploiement de parcours de mobilité professionnelle certifiants et plus accessibles. Un sujet sensible pour les certificateurs.

## Des enjeux juridiques et économiques

Ces derniers s'inquiètent d'une approche qui pourrait fragiliser leur modèle économique. Durant les quatre dernières années, ils ont dû investir dans leur ingénierie de certification et l'animation de leur réseau de partenaires afin de répondre à des règles d'enregistrement plus exigeantes et centrées sur la valeur d'usage. Sésames indispensables pour mobiliser la plupart des dispositifs financés sur fonds publics – dont le très attractif CPF- les certifications professionnelles sont devenues un actif stratégique, voire un élément central de leur modèle économique. Certains certificateurs craignent, par le jeu des équivalences, de voir leur *« marque »* se déprécier sur le marché. Pris en étau entre la logique du secteur privé et celle du service public, le système de la certification doit évoluer prudemment. Pour René Bagorski la sémantique a son importance. Le nouveau directeur de la certification professionnelle de France compétences renvoie au texte de loi dont la lecture ne lève pas toutes les ambiguïtés et ne traite pas des difficultés de sa mise en œuvre ( voir encadré) . *« Nous sommes conscients des enjeux économiques et pédagogiques. Nous allons avancer par étapes, en lien étroit avec les certificateurs »*.

## Une mise en œuvre progressive

Les rencontres avec les grands réseaux, les branches professionnelles et les représentants d'organismes de formation s'enchaînent. Ces réunions posent l'esprit de ce projet, clarifient les notions d'équivalence et de correspondances, présentent la méthodologie et les processus d'intégration dans le système d'information de France compétences. C'est également l'occasion d'évoquer avec les certificateurs les points de vigilance juridiques et l'impact de ce projet dans leurs pratiques. La méthodologie se construit à travers l'analyse des activités et des compétences. Elle s'appuie à titre d'exemples sur des études de cas et des tableaux de correspondances. Le résultat de ce travail sera restitué lors d'un séminaire fin 2023. Le calendrier de mise en conformité a été assoupli. Dans un premier temps, les certificateurs sont invités à travailler sur leur propre portefeuille.

## Nécessité de clarifier

La deuxième étape, plus délicate, élargira les correspondances entre les différentes certifications du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). A ce stade, des clarifications devront être apportées. « *Nous allons prendre conseil afin de poser et de sécuriser le cadre juridique* », précise René Bagorski. Face aux inquiétudes des certificateurs, il se veut rassurant. « *Il n'y a pas de principe de réciprocité obligatoire* ». Un certificateur pourrait ainsi refuser d'appliquer la correspondance. Se pose alors la question de l'effectivité des correspondances. Malgré ces difficultés, le projet est devenu à la fois stratégique et urgent au moment où le gouvernement accélère la réforme de la VAE et place les transitions professionnelles au centre des politiques publiques.

## Ce que dit la loi

« Art. L. 6113-7. – La commission de France compétences en charge de la certification professionnelle peut adresser aux ministères et organismes certificateurs une demande tendant à la mise en place de correspondances totales ou partielles entre la certification professionnelle dont ils sont responsables avec les certifications professionnelles équivalentes et de même niveau de qualification et leurs blocs de compétences. A défaut pour l'organisme certificateur de satisfaire cette demande, France compétences procède au retrait de la certification professionnelle délivrée par l'organisme du répertoire. »

## Consolider le système de certification

- **Intensification de la politique de contrôle** dont les moyens ont été renforcés. Des sujets seront particulièrement surveillés. Le marketing et la communication sur les certifications professionnelles et la qualité de l'animation des réseaux de partenaires habilités. « *Les certificateurs ne sont pas à la tête d'une franchise. Ils ont des comptes à rendre sur la mise en œuvre de leurs certifications* », insiste René Bagorski.

- **Alignement des certifications publiques** enregistrées de droit aux exigences de France compétences. Ces quatre dernières années, le décalage s'est creusé avec les pratiques des certificateurs privés et nuit à la cohérence des répertoires. France compétences travaille avec les partenaires sociaux et les 11 commissions professionnelles consultatives (CPC) pour établir un rapport de synthèse et de préconisations dont la remise est attendue dans la deuxième quinzaine de juillet.
- **Communiquer** et faire de la pédagogie. Pour accompagner les transitions professionnelles et le déploiement de la réforme de la VAE, l'ensemble de l'écosystème, acteurs de l'orientation, de l'accompagnement, organismes de formation ou encore financeurs ont besoin de maîtriser la finalité, le fonctionnement et l'offre des répertoires nationaux. Dans le même esprit, une campagne auprès du grand public vient d'être lancée.